



Elus : Comment agir pour réduire les déchets sur votre territoire ?



De quoi parle-t-on ?



La prévention, pourquoi ?



La prévention, comment faire ?

Un territoire, des actions, des élus engagés



La prévention en France



Le cadre légal

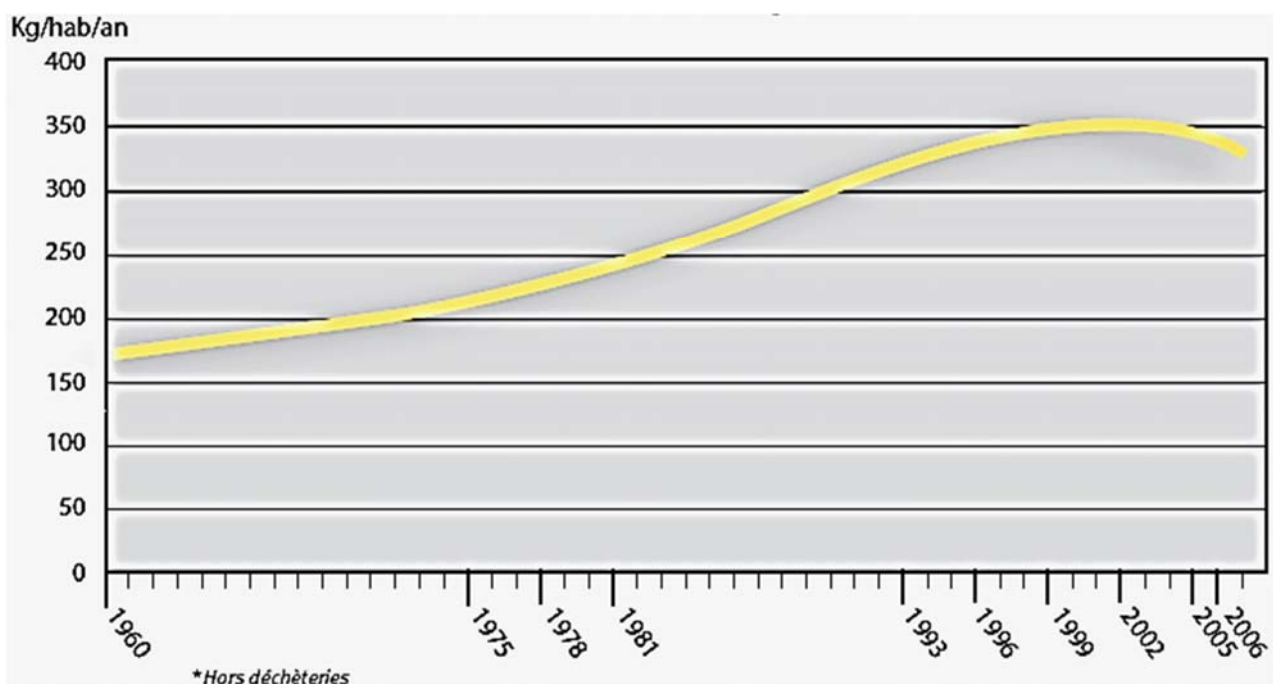
Pour aller plus loin...



La prévention des déchets, de quoi parle-t-on?



La production française de déchets





La production française de déchets



En résumé :

- Ordures ménagères résiduelles (OMR) : 316 kg/an/hab
- Ordures ménagères et assimilées (OMA) : 391 kg/an/hab
- Déchets ménagers et assimilés (DMA) : 597 kg/an/hab

Source ADEME - Enquête collecte 2007

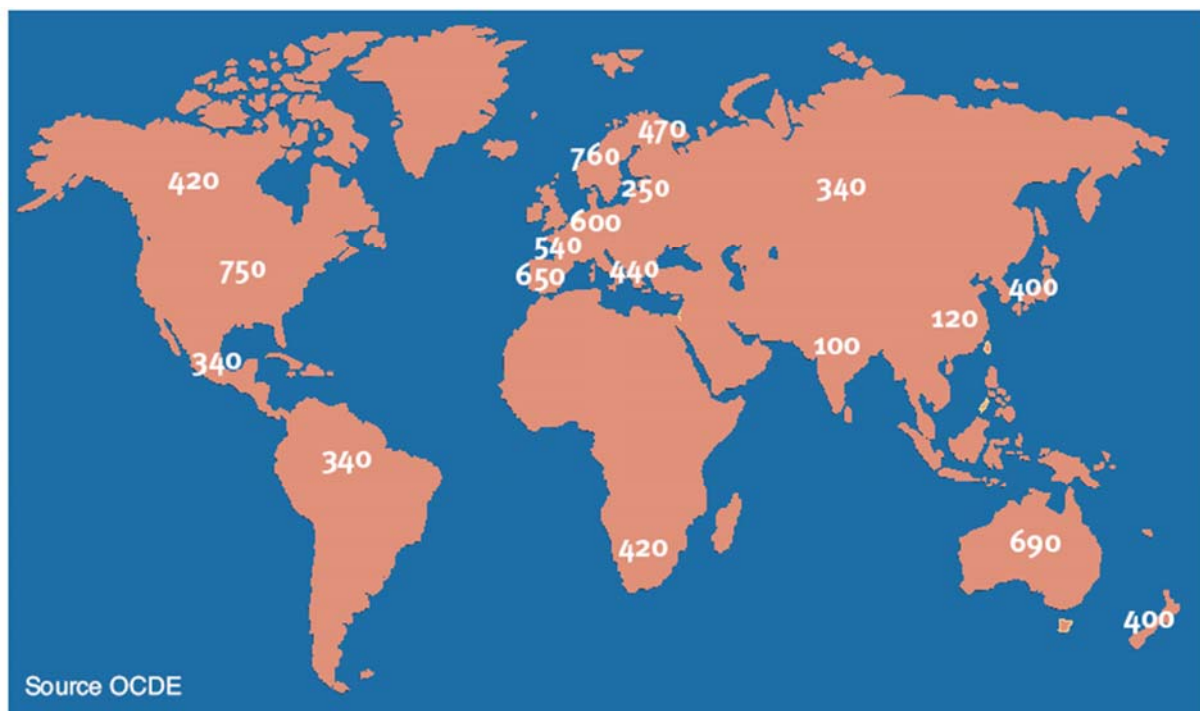
5



Et ailleurs dans le Monde ?

Production de déchets municipaux

En kg par an et par habitant



Source OCDE

6



Des déchets aux produits



Papiers et cartons



Plastiques



Textiles et textiles sanitaires



Putrescibles

Verre

Métaux et autres



(source Campagne nationale de caractérisation 2007)



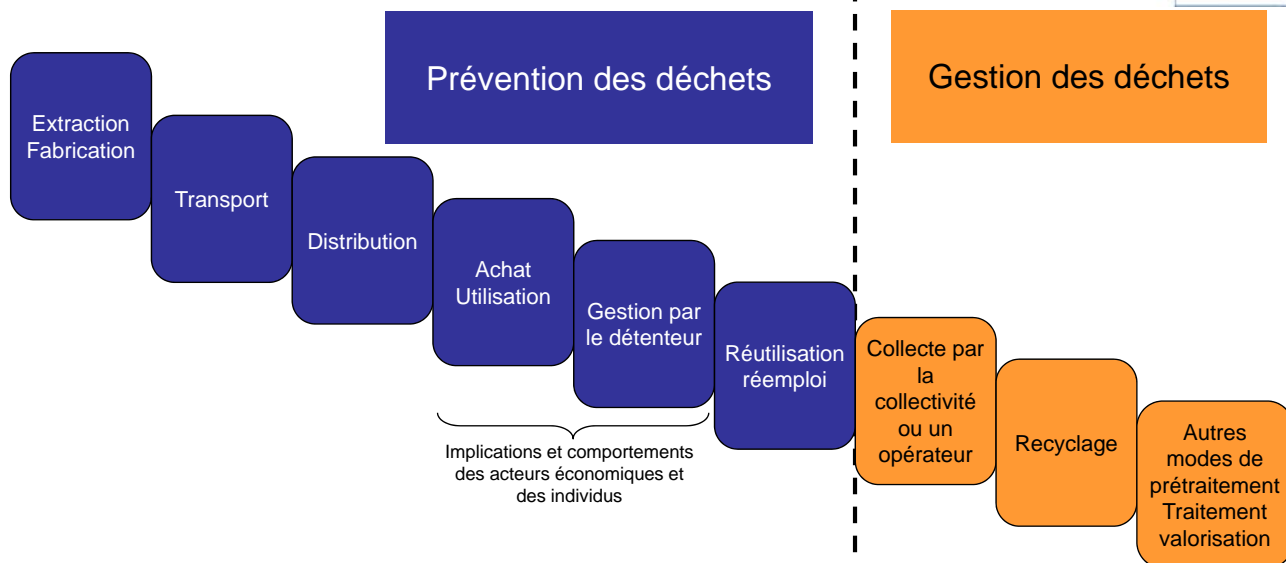
Définition de la notion de prévention

- C'est la notion **d'abandon** (ou l'intention d'abandon) qui définit le déchet (loi n°75-633, Art.1)
- « **Prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets** » est le premier objectif énoncé dans l'Art.1 de la loi n°92-646 (Art. L541-1 du Code de l'Environnement)
- **Prévention quantitative**: éviter ou réduire le déchet
- **Prévention qualitative**: éviter ou réduire la nocivité





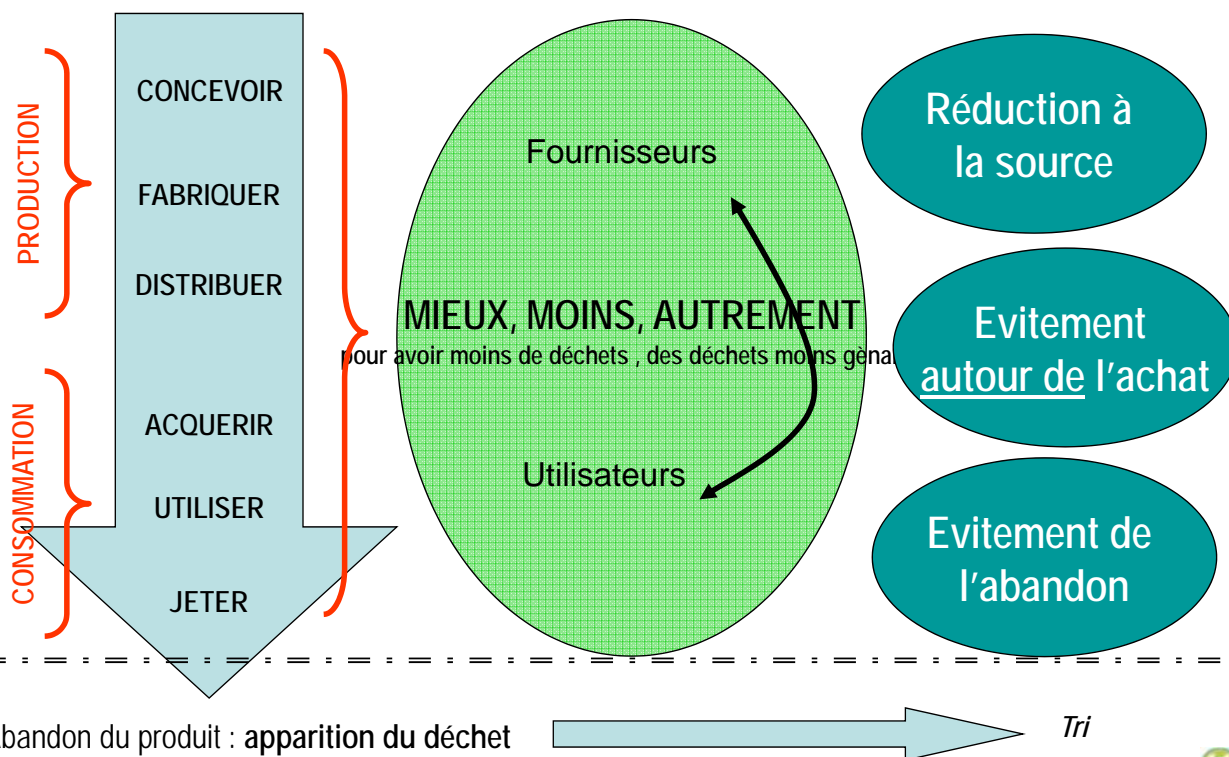
Définition de la notion de prévention



Les actions de prévention portent sur les étapes amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par un opérateur ou la collectivité depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation et le réemploi

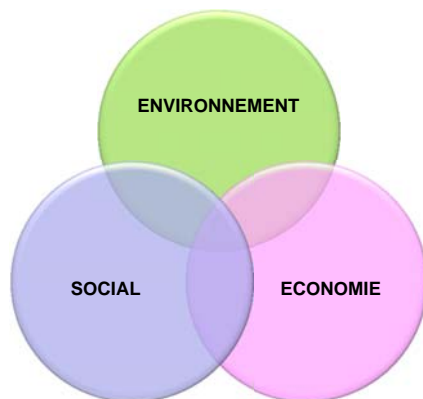


Définition de la notion de prévention

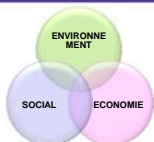




Les bénéfices de la prévention vus par les élus



11



Bénéfices environnementaux

La face cachée d'un kg de déchets ménagers



D'après : ACR+ (Association des Cités et Régions) sur la base de travaux effectués par le Wuppertal Institute

12



Bénéfices environnementaux



Ressources utilisées pour produire :

1 brosse à dent	1,5 kg
1 tél portable	75 kg
1 puce 0.09gr	20 kg
1 PC	1 500 kg



D'après : ACR+ (Association des Cités et Régions) sur la base de travaux effectués par le Wuppertal Institute



Bénéfices économiques pour le citoyen



73kg/hab/an



Chariot mini déchets



Chariot de référence



Chariot maxi déchets

- 444 €/pers. / an

- 26 kg/hab/an

+ 300€/pers./an

entre + 24 et + 39kg/hab/an



Bénéfices économiques pour la collectivité

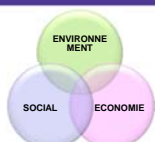


Flux	Coût moy. aidé HT*/Hab.	Coût moy. aidé HT*/Tonne
Ordures Ménagères Résiduelles	50	175
Recyclable secs (Emballages légers, verre, journaux, magazines)	13,50	158,80
Déchèterie	16	114
TOTAL (Tous flux confondus yc collectes encombrants, biodéchets...)	91	161

Coût aidé =
coût complet – moins :
○ revente matériaux / énergie,
○ soutiens sociétés agréées
○ aides éventuelles.

Source: Référentiel national des coûts de gestion du SPED en 2008 – Ademe / avril 2011

15



Bénéfices économiques pour la collectivité

Exemple du SMETOM du Haut-Doubs



- Action: équipement en composteurs SMETOM
- Hypothèse:
 - 100 kg/an d'OMR évités par composteur (moyenne)
 - coût de la collecte et du traitement OMR +/- 190€/t
 - gain sur le coût de gestion des déchets par composteur : 40€
 - coût SMETOM / composteur subventionné = 10€

Soit 30€ économisés/composteur/an

- Résultats 2010:
 - économie de 160 000 €/an
- Objectif en 2015 :
 - 11 000 composteurs en 2015 , soit 19% d'équipement en composteurs SMETOM
 - économie de 330 000 €/an
- Si les objectifs sont atteints
→ 2 250 000 € économisés par l'opération entre 2002 et 2015



16



Bénéfices sociaux de la prévention des déchets



- Des « citoyens-consommateurs » autonomes et posant librement et consciemment leurs actes de consommation
- + de lien social, via des actions concrètes, sur les territoires
- Des partenariats avec les acteurs publics, privés et associatifs du territoire
- L'amélioration de la collaboration de différents services au sein d'une même collectivité
- Un impact sur la santé publique, via une meilleure gestion globale des déchets
- La création d'emplois (par ex : dans les collectivités et le secteur de l'économie solidaire)



17



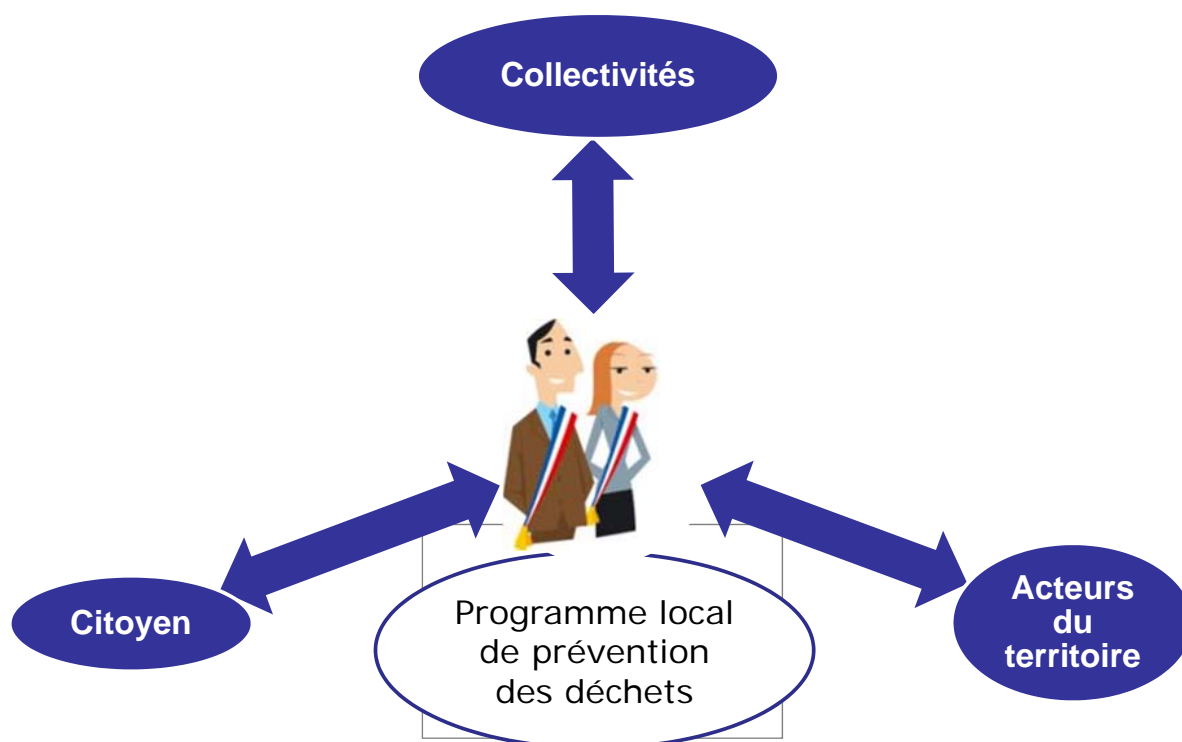
La prévention des déchets, comment faire ?



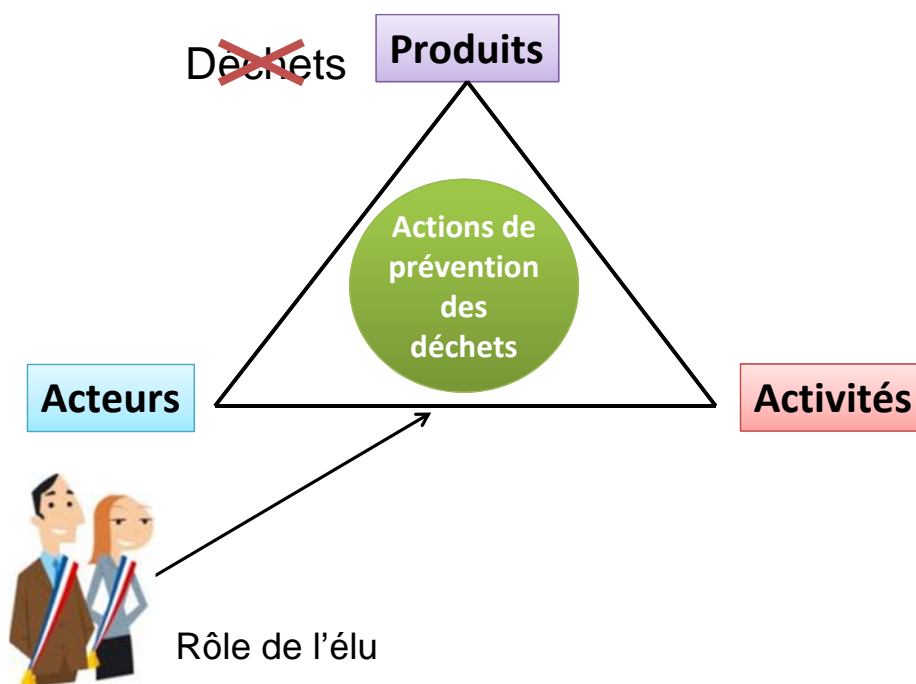
18



La prévention des déchets, c'est l'affaire de tous

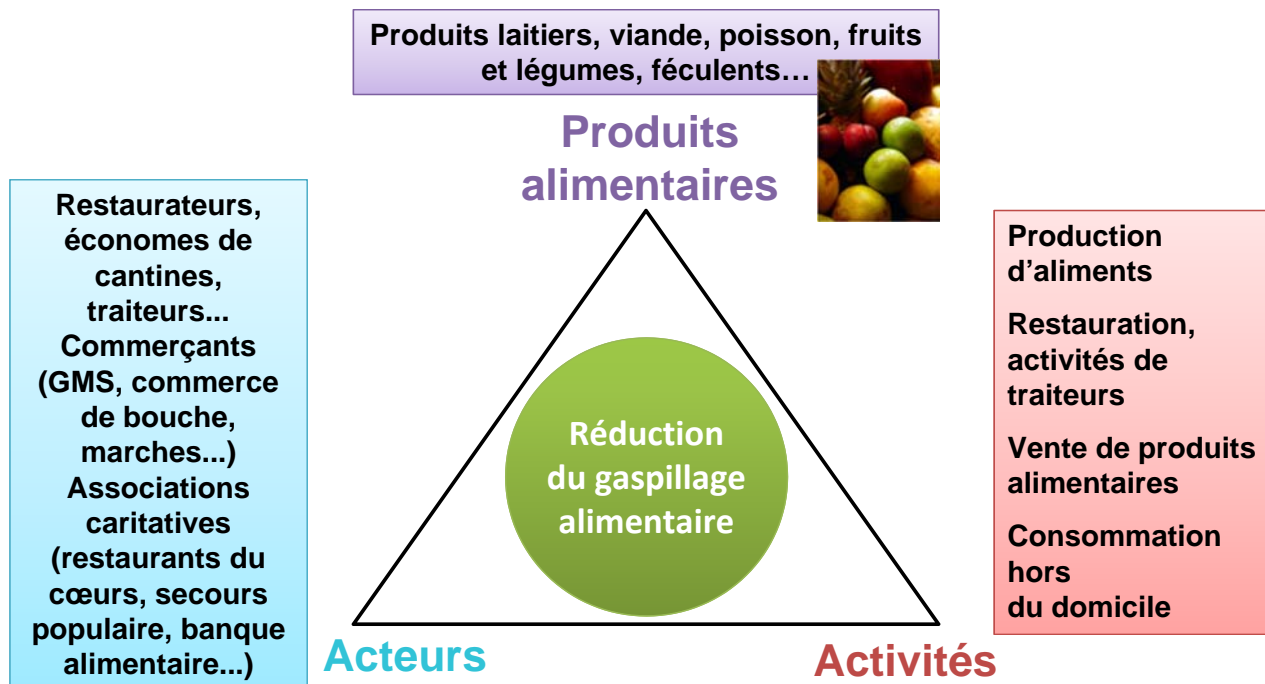


La prévention des déchets, un projet de territoire !






Un exemple : la lutte contre le gaspillage alimentaire



21



La lutte contre le gaspillage alimentaire : des actions concrètes

- Chez les particuliers (gestion du frigo, cuisine des restes, gestion des achats...)
- Dans les cantines scolaires et d'entreprise 
- Dans les restaurants
- Dans les supermarchés (gestion des stocks, collaboration avec les banques alimentaires...)

Rôle de l' élu ?



22



Le citoyen, en habitat individuel



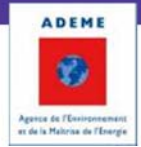
Une série de gestes, au quotidien pour réduire les déchets



- Rôle de l'élu : porter les messages de la collectivité



Quelles sont les potentialités ?



Les opérations avec des foyers volontaires : cas de Fougères



30 foyers du Pays de Fougères pèsent leurs déchets pendant un an, et montrent qu'il est possible de réduire leur production de déchets



Quels résultats ?

	Tonnages moyens de déchets produits par les 23 foyers-tests	Tonnages moyens de déchets produits par les habitants du Pays de Fougères
Ordures Ménagères Résiduelles	43 kg/hab	250 kg/hab
Déchets triés	68 kg/hab	64 kg/hab
Déchets apportés en déchetterie	Env. 120 kg/hab	226 kg/hab
TOTAL	231 kg/hab	540 kg/hab



Quelles sont les potentialités ?



41 opérations Foyers Témoins en France (décembre 2008)

En 2 mois d'adoption de nouveaux gestes par des Foyers Témoins :



Et pourquoi pas des élus témoins ?



Quelles sont les potentialités ?



Estimation de moyennes annuelles par personne (tableau de bord national prévention)

- j'utilise les sacs réutilisables ou les cabas = - 1,4 kg
- je favorise le réemploi des vêtements usagés = - 2,6 kg
- je bois l'eau du robinet = - 3 kg
- j'évite les produits jetables à usage unique = - 7,3 kg
- je limite la consommation de papier = - 11,3 kg
- j'appose l'autocollant «Stop-pub » = - 13,8 kg
- je lutte contre le gaspillage alimentaire = - 27,6 kg
- j'achète des produits « pauvres en emballages » = - 30 kg
- je composte mes résidus de cuisine et de jardin = - 30 kg
- je prolonge la durée de vie des biens d'équipement = *non évalué*

➤ *176 kg/an/personne (0,5 kg/jour !) peuvent être évités sans remettre en cause son mode de vie*



27



Le citoyen, en habitat collectif



- Les gestes sont similaires à ceux de l'habitat individuel
- Il y a des contraintes spécifiques, notamment en matière de compostage, à envisager de manière collective en pied d'immeuble
- Partenariat avec les syndicats d'immeubles, les bailleurs sociaux, les copropriétés

Rôle de l'élu : porter les messages, faciliter les partenariats



28



La Mairie, les collectivités



- « Obligation » d'être exemplaire ou éco-responsable
- La collectivité consomme des ressources et génère des déchets, dans les différents services, les différentes activités (administratif, technique, achats...)
- La collectivité doit montrer l'exemple pour pouvoir parler au citoyen, le conseiller
- L'exemplarité permet de fédérer les employés autour d'un projet commun
- Besoin d'informer, de former...

Rôle de l'élu : porter le projet, en interne



Ma collectivité s'engage à trier et à produire moins de déchets.



Charte des Eco-Collectivités

Notre collectivité s'engage pour le tri et la réduction des déchets en appliquant les actions suivantes :



Trier plus

- 1 — Nous organisons la collecte sélective des emballages, du papier et du verre au sein de nos bâtiments.



Gérer mieux les déchets toxiques et les déchets verts

- 2 — Nous collectons nos déchets toxiques (consommables d'imprimerie, piles, déchets de garage, phytosanitaires...) pour qu'ils soient traités dans les bonnes filières.
- 3 — Nous compostons nos déchets végétaux ou nous les apportons en déchetterie.



Gaspiller moins

- 4 — Nous utilisons le papier usagé comme papier brouillon.
- 5 — Nous utilisons, dès que cela est possible, la photocopie recto-verso.
- 6 — Nous privilégions l'envoi d'informations par la messagerie électronique et nous n'imprimons que les messages nécessaires.



Consommer mieux

- 7 — Nous limitons notre consommation de vaisselle jetable et nous privilégions l'achat de produits durables.
- 8 — Nous utilisons en priorité du papier recyclé.



Informier plus

- 9 — Notre personnel est formé aux consignes de tri et à la réduction de production de déchets.
- 10 — Nous relayons les consignes de tri et les messages de prévention auprès de nos administrés.





Les entreprises du tertiaire



- Approche similaire à celle des collectivités
- Nécessite la mise en place de partenariats
- Réalisation d'audits, mise en réseau des sociétés

Rôle de l' élu : faciliter les partenariats



31



Les entreprises



- Travail sur l'exemplarité
- Favoriser l'éco-conception
- Partenariats avec CCI et CMA
- Réalisation d'audits « prévention des déchets »
- Sensibilisation du personnel (citoyens)

Rôle de l' élu : faciliter les partenariats, communiquer sur les réalisations exemplaires, faire savoir



32



Les pharmaciens, médecins, acteurs de la santé



- Font des liens avec les politiques en matière de santé, d'alimentation
- Bons relais d'opinion, notamment au sujet de l'eau du robinet

Rôle de l'élu : favoriser les partenariats



Une qualité comparable pour un coût très différent !

EAU DU ROBINET 2L	Source : Arage des climats et nappes de plaine de France dans l'Estuaire (E1) L'eau est prélevée de 10 sur 100 mètres par un forage en profondeur qui évite les pollutions. Elle est filtrée et désinfectée par chloration au robinet. Ce traitement est en accord avec les normes de l'OMS et de l'Union Européenne. L'eau est distribuée en continu par le réseau de distribution de l'ADEME en 2000 litres par habitant et par an. Coût : 1,22 €/an/habitant
EAU DE SOURCE 2L	Source : Eau de source L'eau est prélevée dans une nappe souterraine à une profondeur de 100 mètres. Elle est filtrée et désinfectée par chloration au robinet. Ce traitement est en accord avec les normes de l'OMS et de l'Union Européenne. L'eau est distribuée en continu par le réseau de distribution de l'ADEME en 2000 litres par habitant et par an. Coût : 1,22 €/an/habitant
EAU EN BOUTEILLE Bouteille de 2 litres x 6,40 Traitement des déchets par incinération à 1000°C Coût : 162,50 €/an/habitant	

Eau du robinet : zéro DÉCHET
moins chère, livrée à domicile



Campagne de promotion de l'eau du robinet - Lille Métropole



Campagne transfrontalière de prévention des déchets ménagers

L'EAU DU ROBINET ? Cela coule de source !



De qualité irréprochable



Toujours disponible à domicile



Très économique à l'achat



Sans production de déchet d'emballage

Consommez-la sans modération...

Avec le soutien de :



Aucun déchet d'emballage

Saviez-vous que l'eau du robinet est une denrée alimentaire qui n'engendre aucun déchet d'emballage ?

- L'eau de distribution est à votre disposition en permanence à votre domicile, sans aucun emballage.
- Sa consommation n'implique aucun tri de déchet, aucun déplacement au parc à conteneurs, à la déchèterie.



Toujours disponible à la maison



- L'eau du robinet est disponible 24h sur 24 à votre domicile et ceci sans aucun effort.
- Sa consommation n'engendre aucun transport de bouteilles.

Potable et conforme aux normes de qualité

- L'eau distribuée à notre robinet provient presque exclusivement des nappes souterraines. Cette eau est d'une excellente qualité car elle est filtrée naturellement par les sols lors de son infiltration. De plus, en fonction de sa profondeur dans le sol, elle est moins vulnérable aux pollutions de surface.

Très contrôlée en permanence

La Ville de Lille comme la Métropole Lille-Roubaix-Tourcoing disposent d'une eau de distribution d'excellente qualité. Chaque année, plusieurs investissements sont consacrés au maintien de sa qualité (vérification des capteurs, assemblages de détection, etc.). L'eau de distribution est contrôlée régulièrement par les producteurs et les distributeurs. Par ailleurs, les représentants de la Métropole de la Santé effectuent régulièrement des prélèvements dans les zones de production et sur le réseau de distribution. L'eau doit satisfaire à 81 critères de contrôle (goût, apparence, caractéristiques physico-chimiques, bactériologiques) pour respecter les normes européennes de qualité en vigueur.



C'est d'ailleurs la denrée alimentaire la plus contrôlée en Belgique et en France.





Les écoles, les crèches, les acteurs de la petite enfance

- Rôle d'éducation (vers les enfants, vers les parents)
- Lien avec l'exemplarité
- Liens avec d'autres politiques du territoire et les programmes pédagogiques
- Déchets spécifiques : collations, cantines, langes

Rôle de l'élu: porter les projets et favoriser les partenariats



Les lieux de loisirs et événements locaux

- Producteurs de déchets
- Bon moyen de collaborer avec le milieu associatif, les organisateurs d'événements
- La collectivité est, elle aussi, organisatrice d'événements (notion d'exemplarité)
- Aller au-delà du tri des déchets

Rôle de l'élu : montrer l'exemple, faciliter les partenariats





Exemple de l'association Zone 51, organisateur du festival « Léz'arts scéniques »

Sélestat et Centre Alsace

Associations, collectivités



37



« Réemploieries » et organismes du réemploi

- Objectif : allonger la durée de vie des biens, via le don, la réparation, le partage, l'échange
- En général, acteurs présents sur le territoire avec une vocation « sociale », non orientée « déchets »

Rôle de l'élu : faire connaître ces structures, favoriser les partenariats avec les structures existantes



38

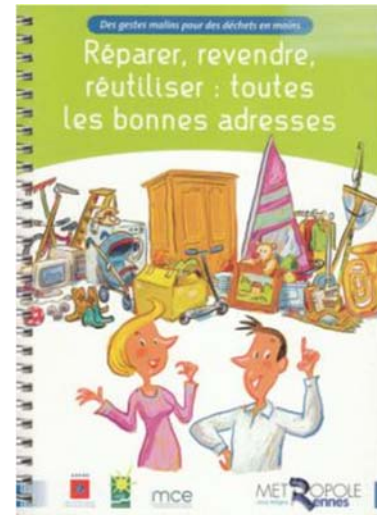


Les artisans de la réparation, le don, le troc, le prêt, l'échange



- Objectif : allonger la durée de vie des biens
- Emploi local

Rôle de l'élu : faire connaître l'existence de réparateurs locaux, favoriser leur mise en réseau



Recherche OK

Accès à l'extranet

Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge, le Plessis-Pâté et Leuville-sur-Orge.



Saint-Michel-sur-Orge

L'AGGLO DU VAL D'ORGE

ACTIONS ET PROJETS

SERVICES AU QUOTIDIEN

LOISIRS ET DÉCOUVERTE

ENVIRONNEMENT

Vous êtes ici : accueil > Services au quotidien > La Bourse aux échanges

La Bourse aux échanges

La Bourse aux échanges

Vous avez envie de remplacer votre ancienne commode, mais en même temps vous hésitez à vous en séparer car elle est toujours en bon état : pensez à la bourse aux échanges.

Par ce système de petites annonces, les objets qui peuvent être réutilisés trouveront une seconde vie entre les mains d'un nouveau et heureux propriétaire. Par la même occasion, vous participez à limiter la présentation aux encombrants.

Mode d'emploi :

Je souhaite donner...

- 1/ Je remplis le formulaire d'offre
- 2/ Je reçois la confirmation de mise en ligne de l'offre et mon annonce est visible (mais pas mes coordonnées)
- 3/ La personne intéressée me contactera par mail ou par téléphone selon mon souhait

Je souhaite récupérer...

- 1/ Je réponds à l'annonce
- 2/ Je reçois les coordonnées de l'offreur
- 3/ Je contacte l'offreur

Participez à la Bourse aux échanges

- Déposer une offre
- Consulter les offres
- Recevoir les nouvelles offres
- Répondre à une annonce
- Supprimer ou modifier une annonce
- Règlement d'utilisation

LA BOURSE AUX ÉCHANGES

Je donne...



...on récupère !





Les grandes et moyennes surfaces

- Lieu emblématique de consommation
- Enjeu : faire des partenariats pour toucher les citoyens au plus proche de l'acte d'achat
- Nécessite une importante concertation avec les enseignes

Rôle de l'élu : faciliter les partenariats



41



Les commerces de proximité

- Logique similaire à celle de la grande distribution
- Ne pas négliger le commerce de proximité, au profit de la grande distribution
- Petits gestes, très variés, au vu de la diversité des commerces

Rôle de l'élu : favoriser les partenariats avec les associations de commerçants, les commerçants



42



Cadre légal



Évolution du contexte réglementaire *Sur le plan européen*

Directive cadre n°2008/98/CE du 19/11/08 relative aux déchets

- Elaboration de programmes nationaux de prévention
- Hiérarchie des modes de traitement → Priorité à la prévention

1. Prévention
2. Préparation réemploi
3. Recyclage
4. Valorisation énergétique
5. Stockage



Évolution du contexte réglementaire

Sur le plan national



2004 Plan d'actions national pour la prévention

Objectif: stabiliser d'ici 2008 la production de déchets /
Actions symboliques sur les sacs de caisses et les imprimés publicitaires

2009 Loi Grenelle 1

- Plans et programmes locaux de prévention
- Taux de recyclage emballages ménagers et DIB* = 75 %
- Loi de Finance : modifications/ TGAP

2010 Grenelle 2

Plans déchets, Objectifs de réduction de la production +recyclage, fixation d'une limite pour les capacités d'enfouissement et d'incinération, valorisation matière de 40% des déchets produits sur le territoire

* Hors entreprises BTP, agriculture, industrie agroalimentaires et activités spécifiques



Premiers résultats issus du Plan National de Prévention 2004-2008



- **Sacs de caisse** : réduction d'environ 50% en 2 ans – Arrêt de l'octroi du label NF-Environnement pour ces produits - Mise sur le marché de produits alternatifs
- **Imprimés non sollicités** : environ 5% des foyers ont apposé le « Stop-Pub » - Mise sur le marché d'alternatives
- **Résidus de cuisine et de jardin** : entre 2,5 et 3 millions de foyers pratiquent le compostage domestique – Premières opérations en habitat collectif

Pour ces 3 produits, on estime que la quantité annuelle évitée est d'environ 100 kg/an par personne ayant mis en œuvre les alternatives



Modes de financement du Service Public d'Enlèvement des Déchets



- **TEOM** = **T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères
(= taxe additionnelle à la taxe foncière, assise sur la valeur locative)
Contribuable
- **REOM** = **R**edevance d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères
(= redevance calculée en fonction du service rendu = équilibre budget)
Usager
- **BG** = **B**udget **G**énéral (= diverses taxes...)
- **RS** = **R**edevance **S**péciale (= obligatoire pour le financement des déchets non ménagers pris en charge par la collectivité si TEOM)

47



Tarification Incitative

Art 46 de la loi de programmation du 3 août 2009, dite Grenelle 1



La Tarification Incitative (TI)

- Application du principe pollueur-payeur au SPED (service public d'élimination des déchets).
- La TI intègre le niveau de production de déchets dans la facturation du service.
- Les comportements vont donc jouer sur la facture.

La notion de Tarification Incitative

- Avant le Grenelle : Incitation = Redevance Incitative
- Grenelle : Tarification incitative : notion plus large pour une incitation par la redevance mais également par la taxe

Pourquoi un mode de financement incitatif ?

Outil économique pour le changement de comportements vers :

- Une augmentation du tri (pour recyclage) ;
- Une diminution des quantités de déchets résiduels et du gisement global (pour une prévention des déchets) ;
- Une optimisation des services (pour une maîtrise des coûts).



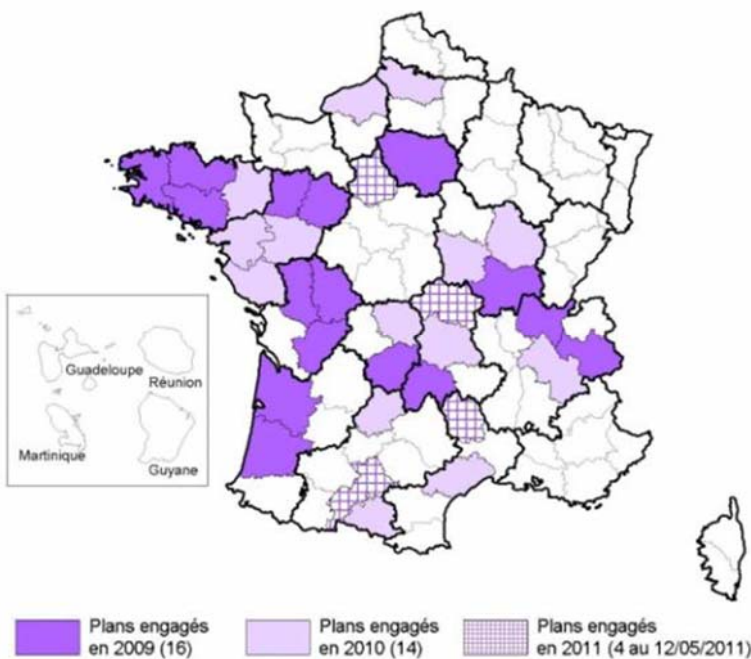
48



La prévention en France



Déploiement des Plans de Prévention déchets au 31 mai 2011

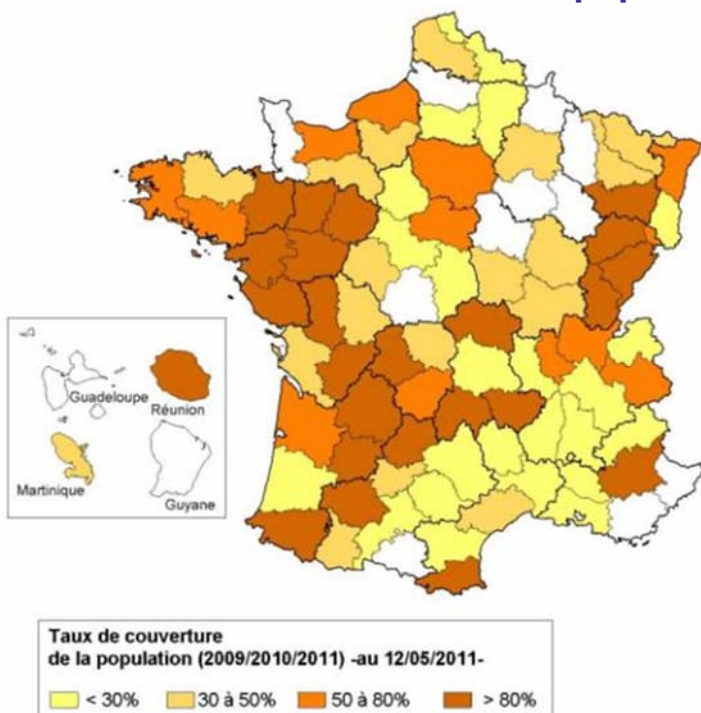


Année	Nbre de plans territoriaux en 1ère année
2009	16
2010	14
Cumul 2009 + 2010	30



Programmes locaux de prévention engagés 31 mai 2011

Taux de couverture de la population par département



- 43 % des français sont concernés par un programme de prévention
- Environ 300 programmes en cours



51

En conclusion



- Avec la prévention des déchets, on pense « produits » et non plus « déchets »
- La prévention, c'est l'affaire de tous les acteurs du territoire
- La prévention est une politique transversale qui fait le lien avec les autres politiques du territoire
- La prévention induit un programme d'actions concrètes et cohérentes inscrites dans le territoire
- L'implication de tous les élus est primordiale (directement concernés ou non par les déchets)



52

Webographie



- www.optigede.fr
site Ademe, présentant des outils, exemples pour agir
- www.reduisonsnosdechets.fr
site Ademe sur la réduction des déchets
- www.reduisonsnosdechets.fr/serd
semaine européenne de la prévention des déchets
- www.dailymotion.com/ademe
Vidéos
- www.ademe.fr
rubrique Déchets, puis Réduire les déchets